

Octobre 2005



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

Point 9 du projet d'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Troisième session

Rome, 26 – 28 octobre 2005

ÉVOLUTION DU FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES, SES RAPPORTS AU NIVEAU TECHNIQUE AVEC LA FAO ET L'IPGRI ET SES RELATIONS AVEC D'AUTRES PROCESSUS INTERNATIONAUX EN COURS

1. À la dixième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tenue en novembre 2004, le Président du Groupe intérimaire d'experts éminents du Fonds fiduciaire mondial, l'Ambassadeur Fernando Gerbasi, a informé la Commission que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures avait été juridiquement institué le 21 octobre 2004 en tant qu'organisation internationale autonome. Il a indiqué que l'élaboration de stratégies régionales et par culture, pour l'utilisation des ressources du Fonds fiduciaire, était bien avancée. Un rapport complet sur la situation du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures **avait** été présenté à la deuxième réunion de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹.

¹ Document CGRFA/MIC-2/04/5, *Rapport sur la situation du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*

2. La Commission a demandé au Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture "d'examiner l'évolution du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, ses rapports au niveau technique avec la FAO et l'IPGRI notamment, et ses relations avec d'autres processus internationaux en cours".
3. Les membres du Groupe de travail sont invités à examiner le document d'information CGRFA/WG-PGR-3/Inf.10 intitulé *Évolution du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, ses rapports au niveau technique avec la FAO et l'IPGRI, notamment, et ses relations avec d'autres processus internationaux en cours*, qui a été établi pour le Groupe de travail par le Secrétaire exécutif provisoire du Fonds fiduciaire.
4. À la lumière de la coopération technique croissante entre le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, d'une part, et la FAO et l'IPGRI, d'autre part, et des renseignements sur l'évolution de ces relations au niveau technique fournis par le Secrétariat du Fonds dans le document d'information, le Groupe de travail pourra souhaiter recommander à la Commission que la FAO et l'IPGRI continuent à appuyer la capacité technique du Fonds.